

Conseil municipal du 20 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt novembre, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le treize novembre deux mille quatorze.

Étaient présents : M. Raymond RODRIGUEZ, maire, Mme Carole GADRAT, M. Alain DUPOUY, Mme Gisèle SOU adjoints, MM. Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mme Céline COMBERTON, MM. Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Mmes Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROSSARD.

Étaient absents ayant donné procuration : Jean-Marie ARRIVÉ à Raymond RODRIGUEZ, Michel LECRENAIS à Jean-Christophe MARMEY, Séverine DESCORS à Céline COMBERTON.

Secrétaire de séance : Céline COMBERTON

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 1 octobre 2014

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Droit de passage sur la parcelle communale AB 290

Ordre du jour

Décisions du conseil municipal

- 1- Contrat de prestations de service, capture, ramassage, transports des animaux errants, blessés, morts (Carole GADRAT) D14-11-52
- 2- Aliénation des parcelles AK 225 et 226 (Raymond RODRIGUEZ) D14-11-53
- 3- Décision modificative budgétaire, virements de crédits (Carole GADRAT) D14-11-54
- 4- Révision des charges locatives (Carole GADRAT) D14-11-55
- 5- Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel IAT (Jean-Marie ARRIVÉ) D14-11-56
- 6- Contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP (Carole GADRAT) D14-11-57
- 7- Droit de passage sur la parcelle communale AB 290 (Raymond RODRIGUEZ) D14-11-58

Informations diverses

- 8- Motion concernant les lycées et collèges en Haute Gironde (Raymond RODRIGUEZ)
- 9- Travaux sur le mur des escaliers des Troglodytes (Alain DUPOUY)
- 10- Questions diverses

Contrat de prestations de service, capture, ramassage, transports des animaux errants, blessés, morts (Carole GADRAT) D14-11-52

Carole GADRAT présente aux conseillers le contrat de prestations de service : mission de service public, fourrière animalière, proposé par la SARL TRANS AMIS.

L'objet du contrat détermine les interventions illimitées envers la commune pour assurer :

- 1-la capture en urgence des animaux errants, dangereux (chiens, chats) ;
- 2-la prise en charge des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats) ou morts (de moins de 40kg) ou d'autres espèces à la diligence de la société ;
- 3-la mise à disposition de cages et la prise en charge des chats capturés.

Ces interventions sont nécessaires pour limiter les risques pour la santé et la sécurité publique, pour remédier aux nuisances provoquées par lesdits animaux et pour satisfaire pleinement aux obligations nées de la loi n°99-5 du 6 janvier 99 (article L211-22 du Code Rural) ainsi qu'à celles prévues au règlement sanitaire départemental.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de souscrire au contrat de prestations de service proposé par la SARL TRANS AMIS pour une durée d'une année qui pourra être reconduit expressément 3 fois par période de 12 mois, soit une durée totale de 4 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Vote : 15 pour

Aliénation des parcelles AK 225 et 226, Escaliers du Piquet (Raymond RODRIGUEZ) D14-11-53

Raymond RODRIGUEZ rappelle aux conseillers la proposition d'achat par le propriétaire mitoyen des parcelles AK225 et 226 sises Escaliers du Piquet consistant en cavités en tréfonds de terrains en nature de bois taillis pour une superficie de 284 m²,

Il propose aujourd'hui de concrétiser cette opération.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé ci-dessus autorise Monsieur le Maire :

- à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains au prix de 15 000€ ;
- à signer l'acte définitif de cession, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Vote : 15 pour

Décision modificative budgétaire, virements de crédits (Carole GADRAT) D14-11-54

Carole GADRAT présente 2 devis de fourniture et pose :

- d'une tête mixte réglable du panneau de basket-ball au gymnase qu'il est nécessaire de changer,
- d'une porte et 2 fenêtres défectueuses sur un bâtiment communal.

Il convient de procéder à un virement de crédits afin de pouvoir régler ces dépenses à l'opération gymnase et bâtiments communaux.

À la demande du comptable de la commune il est nécessaire de transférer de l'article 6226 à l'article 6718 1175€.

Le conseil municipal accepte les virements de crédits suivants :

Désignation	Dimin. sur crédits ouverts	Augmen.sur crédits ouverts
D2151-41 OPERATIONS FONCIERES Réseaux de voirie	5 900€	
D21318-34 GYMNASSE		1 200€
D21318-27 BÂTIMENTS COMMUNAUX		4 700€
TOTAL D21 : IMMOBIL.CORPOREL	5 900€	5 900€
D6226 Honoraires	1 175€	
TOTAL chapitre 62 Autres services extérieurs	1 175€	
D6718 Autres charges exceptionnelles Sur opérations de gestion		1 175€
TOTAL chapitre 67 Charges exceptionnelles		1 175€

Céline COMBERTON ne prend pas part au vote.

Vote : 13 pour

Révision des charges locatives (Carole GADRAT) D14-11-55

Carole GADRAT expose au Conseil municipal qu'il convient, comme chaque année, d'examiner l'évolution des charges locatives des immeubles Dupont, Duong, la Poste, le salon de coiffure et bar.

Le montant total des charges **mensuelles** sera pour l'année 2015 :

Immeuble Dupont

Logement 1, 1 rue du Sabotier 21,27€
Logement 2, 32 rue de l'Ancien Bourg 23,38€

Immeuble Duong

Logement 1, 23 rue de l'Ancien Bourg 23,35€
Logement 2, 33 rue de l'Ancien Bourg 25,39€
Logement 3, 29 rue de l'Ancien Bourg 27,06€
Logement 4, 31 rue de l'Ancien Bourg 29,31€
Logement 5, 25 rue de l'Ancien Bourg 23,34€
Logement 6, 27 rue de l'Ancien Bourg 23,39€

Immeuble de la Poste

Logement 3 place de la Médoqui : maintenance chaudière + OM = 24,68€

Salon de coiffure, 3 rue de l'Église : OM=5€

D'autre part, pour les deux locataires suivants, les charges seront payables au mois de décembre 2014.

Bureau de poste, 1 place de la Médoqui : maintenance chaudière +OM = 207,20 € par an.

Bar 1 rue de l'Église, OM = 76,79 € par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer l'augmentation des charges locatives à compter du 1^{er} janvier 2015.

Vote : 15 pour

Indemnité d'Administration et de Technicité pour le personnel IAT (Jean-Marie ARRIVÉ) D14-11-56

Jean-Marie ARRIVÉ étant absent, **Raymond RODRIGUEZ** rappelle aux conseillers qu'il convient de délibérer sur l'indemnité d'administration et de technicité octroyée au personnel de la commune.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2202-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Le conseil municipal décide :

- d'octroyer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) prévue par les textes susvisés au bénéfice du personnel de la commune de catégorie C (9 agents) ;
- d'allouer l'IAT aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, aux personnels non titulaires de droit public ;
- qu'au montant annuel de référence de l'indemnité susvisée, doit être appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8, au prorata du temps de travail (1,7 pour 2014) ;
- que cette indemnité sera allouée annuellement ;
- qu'elle sera payable au mois de décembre ;
- que l'enveloppe totale budgétaire est 4 116,74 € (voir répartition annexe 1) ;
- les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

Vote : 15 pour

Jean-Marie ARRIVÉ intègre la séance à 19h30

Contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP (Carole GADRAT) D14-11-57

Carole GADRAT informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel.

Le montant de la prime est calculé sur la masse salariale et s'élève à environ 9 000€ pour l'exercice 2014.

La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Vote : 15 pour

Droit de passage sur la parcelle communale AB 290 (Raymond RODRIGUEZ) D14-11-58

Il existe actuellement un droit de passage piéton des parcelles privées AB 291, 292 et 508 sur la parcelle AB 290 appartenant au domaine privé communal et donnant accès au site naturel du Mugron. Cet accès est fermé par une barrière empêchant le passage des véhicules.

Les héritiers des parcelles AB 291, 292 et 508 demandent un accès permettant le passage des véhicules.

Il est proposé l'accord suivant :

1. l'abandon du droit de passage piéton au bénéfice des parcelles AB 291 et 292 sur la parcelle AB 290 ;
2. un droit de passage véhicule de la parcelle AB 508 sur la parcelle AB 290 permettant l'ouverture d'un portail de 4 mètres de large en limite séparative NE ;
3. le recul de la barrière de manière à permettre l'accès des véhicules à la parcelle AB 508 sur une longueur de 4 mètres ;
4. sur la partie de parcelle concernée par la servitude de passage :
 - le stationnement est interdit ;
 - l'entretien courant est assuré pour moitié entre les deux parties ;
5. sur la partie de parcelle concernée par la servitude de passage sont entièrement à la charge du demandeur :
 - la dépose et la repose de la barrière actuellement en place en vue de satisfaire le point 3 ;
 - la remise en état suite à d'éventuelles dégradations causées par le seul bénéficiaire du droit de passage ;
 - les frais de notaire, et éventuellement de géomètre, liés à l'enregistrement cet accord.

Vote 15 pour

Est-ce que les réseaux eau et électricité desservent les terrains qui seront accessibles par les dispositions prises par les modifications du droit de passage, demande Véronique RICHARD, et est-ce que les terrains sont constructibles ?

Les réseaux ne passent pas sur la parcelle concernée par l'accord puisqu'il s'agit bien d'une parcelle et non pas de voirie communale. Par contre ils passent sur la voie communale de la maison existante qui fait partie de la même propriété que les parcelles AB 291, 292 et 508. Les terrains sont en zone UA du PLU et en zone bleue du PPRMT approuvé le 23 juin 2014, ils sont donc constructibles sous les conditions imposées par le PPRMT.

Carole GADRAT précise qu'il a été demandé à la famille de poser le portail en retrait sur l'intérieur de leur propriété.

Informations diverses

11- **Motion concernant les lycées et collèges en Haute Gironde (Raymond RODRIGUEZ)**

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, a signifié à Monsieur le recteur d'académie de Bordeaux, la motion approuvée par le conseil concernant les lycées et les collèges de Haute Gironde.

Celui-ci a répondu exactement dans les mêmes termes que Monsieur François COUX, inspecteur d'académie de Bordeaux, dans son courrier du 2 octobre dernier. Il précise qu'une nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire basée sur des indicateurs sociaux et de difficultés scolaires sera mise en place à la rentrée 2015.

Les courriers sont à la disposition des élus au secrétariat.

12- **Travaux sur le mur des escaliers des Troglodytes (Alain DUPOUY)**

Alain DUPOUY présente le devis des travaux de mise en sécurité sur le mur des escaliers des Troglodytes. Le montant total des travaux est de 2 972,16 € pour la commune et du même montant pour la propriétaire mitoyenne de ce mur qui a accepté également cette offre.

Compte tenu de la dangerosité des lieux l'entrepreneur propose de démonter rapidement le mur de le baliser avec barrières de sécurité en attendant sa reconstruction.

13- **Questions diverses**

✓ **Alain DUPOUY** informe les conseillers que suite à la rencontre des sept maires, de l'avocat et du juriste spécialisé à Bordeaux le 19 novembre le dossier du recours contentieux auprès du Tribunal Administratif sur l'approbation du PPRMT du 23 juin 2014 a été déposé ce jour à 16h00. Cette affaire sera longue. Il faut compter 6 mois d'enregistrement, 1 an pour la première audience. Il rappelle que le nouveau PPRMT est applicable depuis le 21 septembre 2014.

Raymond RODRIGUEZ propose d'écrire à Monsieur le Préfet afin d'obtenir le cahier des charges du bureau d'études AlpGéorisques. Ce document ne lui a toujours pas été transmis après l'avoir demandé plusieurs fois, comme à Monsieur le Sous-préfet de Blaye en réunion publique par exemple. Il est intéressant d'en connaître le contenu qui peut aboutir à des éléments nouveaux et importants pour le recours contentieux car il sera toujours possible d'alimenter le dossier pendant l'instruction.

✓ Suite à un entretien téléphonique avec un des propriétaire des biens faisant l'objet d'une procédure d'expropriation pour constat d'état d'abandon manifeste au 16 rue de l'ancien Bourg, **Raymond RODRIGUEZ** a rendez vous le 1^{er} décembre afin de discuter d'une éventuelle cession amiable. **Alain Dupouy, Jean-Louis GUIRAUD, Carole GADRAT** assisteront également à cette rencontre.

✓ **Raymond RODRIGUEZ** fait part aux conseillers d'un courrier de l'association du port de Roque de Thau sur leur manifestation 2015 et plus particulièrement sur le projet d'exposition le long de la Corniche de la Gironde de sculptures en bois flottés. Il conviendra de consulter également la DDTM sur les tronçons hors agglomération et la CDC de Bourg en Gironde.

✓ **Jean-Christophe MARMEY** demande si la commune a reçu l'avis de l'expert de M. ARAMON TUCCO dans le dossier du passage du réseau collectif d'assainissement. Non répond Raymond RODRIGUEZ.

Alain DUPOUY précise que la 1^{ère} tranche des travaux est programmée, les dossiers de subventions sont déposées et le SIEPA attend l'arrêté de subvention pour les commencer.

Jean-Christophe MARMEY rappelle qu'il faut réactualiser les conventions avec les particuliers concernés.

Jean-Marie ARRIVÉ propose de prendre un arrêté d'utilité publique.

Raymond RODRIGUEZ fait une dernière démarche avant d'en arriver à des mesures coercitives.

Séance levée à 20h50.